



Permis de conduire

Par Visiteur

Bonjour ayant passé le permis moto en 2005, j'ai récupérer la feuille jaune (que je dispose encore) de l'obtention du permis, mais je n'ai jamais été chercher le vrai permis à la préfecture, puis-je le récupérer est-il toujours valable, on m'a conseiller de le déclaré perdue et de le refaire
merci

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

puis-je le récupérer est-il toujours valable

Oui, vous pouvez. Rien ne dit que la préfecture se soit débarassé de votre permis que vous n'êtes jamais venu chercher.

La prefecture vous fera peut être une remarque sur le fait que vous auriez du le chercher plus tot mais je doute très sincèrement que cela aille plus loin.

on m'a conseiller de le déclaré perdue et de le refaire

Cela marche très bien aussi.

Dans les deux cas, si vous souhaitez éviter le regard inquisiteur de l'agent prefectral, il est possible d'accomplir ces démarches par correspondance. Il existe des formulaires officiels téléchargeables sur le site de votre prefecture.

Je pense que le mieux serait de demander d'abord la délivrance de votre permis puis, en cas de problème, vous le déclarerez ensuite perdu et vous demanderez un duplicata.

Bien cordialement.